

L'énigme

des tâches ménagères

Patrick Wattelar,
professeur de SES
au lycée René-Descartes
de Champs-sur-Marne (77).

L'inégal partage des activités domestiques entre conjoints est souvent présenté comme l'expression d'un rapport de domination particulièrement résistant face aux tendances égalitaires des sociétés modernes. L'opinion commune, qui y voit une injustice, rejoint ici les conclusions des sociologues. Cet article cherche à montrer que ces avis reposent sur des bases fragiles.

« Les hommes et les femmes partagent tout, sauf les tâches domestiques. » Par ces quelques mots, B. Majnoni d'Intignano¹ rappelle combien la répartition des rôles dans le couple reste inégalitaire, alors même que dans les activités professionnelles, les positions masculines s'effritent de toute part. Les femmes assurent entre 60 et 80 % des tâches ménagères (TM) et les enquêtes récentes ne montrent pas de changements décisifs ces dernières années. L'ordre patriarcal que l'on croyait agonisant semble bien vivace à l'intérieur du foyer. Pour les féministes, l'inégal partage des tâches dans le couple (noté inégalité ménagère ou IM dans la suite du texte) constitue l'un des derniers bastions de la domination masculine, ou plutôt le « soubassement » sur lequel toutes les autres formes d'inégalités sont construites². La « double journée » de travail des femmes les empêchent par exemple de mener, dans l'entreprise, les mêmes carrières que les hommes et de fait d'obtenir des salaires comparables.

Le partage des TM ne regarde que l'intimité du couple mais, s'il est le lieu d'une injustice et/ou le facteur premier des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes, il mérite d'être pris au sérieux. L'abondante et inégale littérature qui aborde le thème du travail domestique ne me semble jamais aborder de front le paradoxe qu'elle soulève. Dans une société démocratique où la passion de l'égalité paraît parfois démesurée, la stabilité du partage des TM constitue une véritable surprise. Invoquer la seule domination masculine est une réponse privilégiée et pourtant peu convaincante : pourquoi, en effet, les femmes, qui exercent davantage de liberté ces dernières années et ont réussi à s'arracher des influences de l'ordre traditionnel, se résigneraient-elles massivement à la domination masculine dans la sphère familiale ? Cette situation paradoxale est une véritable énigme dans la mesure où chaque réponse soulève de nouvelles interrogations.

1. *Le Sexe médiateur*, Paris, Plon, 2000.

2. Héritier F., *Masculin/Féminin II, dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 372. Dans la suite, les références à F. Héritier concerneront exclusivement cette dernière publication.

Énigme ou domination masculine ?

Avons-nous eu tort de qualifier d'énigme l'IM alors que la plupart des analyses n'y voient que l'effet de la domination masculine ? Pour expliquer l'existence d'une domination plus intense dans la sphère privée, deux variantes de cette approche peuvent être présentées.

LA VERSION DE F. HÉRITIER : LA DOMINATION IMPLACABLE

Ethnologue de grande réputation, professeur au Collège de France, Françoise Héritier présente dans *Masculin/Féminin II* une synthèse ambitieuse qui regroupe et prolonge des travaux antérieurs. L'ouvrage explore les nombreuses formes prises par la domination masculine aujourd'hui. Dès l'aube de l'humanité, ce rapport de pouvoir se serait inscrit dans les structures mentales de manière profonde et indélébile. F. Héritier cherche à démontrer que les inégalités entre les hommes et les femmes relèvent encore de nos jours d'un rapport de domination. Aucune évolution dans la situation des femmes ces dernières années ne viendrait limiter la toute puissance de cette domination. Les rapports à l'intérieur du couple n'échapperaient pas à cette mécanique inflexible. Selon F. Héritier, la domination masculine, présente avec la même intensité dans tous les secteurs de la société, est seulement plus visible dans le domaine des TM. En ce sens, il n'y a pas d'énigme, seulement une surestimation des progrès de l'égalité homme-femme dans nos sociétés. On pourrait objecter à l'auteur que la situation des femmes a beaucoup évolué ces dernières années, que la domination masculine semble moins omniprésente.

F. Héritier apporte alors deux types d'arguments. D'abord, elle rappelle que la domination masculine signifie la domination du masculin sur le féminin et non celle de l'homme sur la femme. Cela permet de concilier

3. Le sentiment amoureux permet « une sorte de trêve miraculeuse où la domination semble dominée, ou mieux, annulée » (p. 117), Bourdieu P., *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

4. Publié par l'Ined, *Population et Sociétés*, janvier 2001, n° 364, et repris dans *DEES*, décembre 2001, n° 126.

le fait de la domination avec le contre-exemple évident pour sa thèse, celui de la maîtrise de la fécondité que les femmes des sociétés modernes ont obtenu depuis presque trente ans. Ensuite, pour les TM, l'auteur commente trois chiffres extraits d'un article du *Monde* pour conclure de manière définitive : « La responsabilisation des femmes dans le domaine domestique n'est ainsi une question ni de propension naturelle ni de choix réfléchi, mais l'effet récurrent du modèle archaïque encore vivace dont nous avons démontré le mécanisme de mise en place » [p. 180].

Même si l'on adhère à cette assertion, doit-on juger que la domination masculine envahit l'ensemble des relations conjugales, que le domaine domestique révèle la vérité du couple moderne ?

Pourtant, la famille peut apparaître comme un lieu d'épanouissement, un espace d'échanges non marchands, où les sentiments dominent dans les relations entre ses membres. D'autant que le choix du conjoint, la possibilité du divorce et la plus grande indépendance financière des femmes laissent croire que la famille n'est pas le terrain privilégié des rapports de force. P. Bourdieu avance même l'idée que le sentiment amoureux pourrait « suspendre » l'effet de domination³. Comment concilier une domination imposée avec l'apparence de relations conjugales plus choisies que par le passé ?

Pour F. Héritier, cette vision optimiste ne correspond pas à la réalité. Elle donne une image du couple très différente où le divorce guette, l'homme recherchant au bout de quelques années une femme plus jeune pour assouvir un désir que la société laisse s'exprimer dans le divorce ou dans la prostitution (ou le viol). Soit. Et pour les couples qui ne divorcent pas ? La domination masculine est-elle dominée par l'amour ?

Une réponse négative s'impose au regard du niveau de violence objec-

tif que la famille connaît : « il apparaît que le huis clos conjugal est le haut lieu des violences » [p.161]. L'auteur s'appuie sur une enquête dont elle rapporte fidèlement les « enseignements ». *L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*⁴, qui faisait suite à une commande du secrétariat d'État aux droits des femmes, a été menée par téléphone auprès de plus de 6 000 femmes. Les enquêtrices montrent que la violence est plus forte dans la famille qu'au travail ou sur les lieux publics. Elle toucherait 10 % des femmes vivant en couple, pourcentage représentant une moyenne des différentes formes de violence que peuvent connaître les femmes. Rien ne permet de penser que les méthodes statistiques n'ont pas été respectées (échantillon représentatif, traitement rigoureux des données...), et on peut même faire l'hypothèse que la conversation téléphonique a ses avantages (des confidences plus aisées par téléphone que lors d'un entretien direct...). Le problème est que le niveau de violence est très dépendant de la définition choisie. Rien d'anormal à cela ; même si l'opinion commune assimile violence à violence physique, le sociologue est en droit de choisir une définition plus large (qui inclut le dénigrement répété, la pression psychologique...). Environ 2 % des femmes subissent des violences physiques, 10 % si l'on ajoute les violences psychologiques.

Trois difficultés apparaissent, néanmoins, quand on souhaite interpréter les résultats de l'enquête :

– première difficulté (mineure) : si la violence physique n'est pas facile à délimiter avec exactitude, la violence non physique est encore plus difficile à cerner, car elle dépend des critères choisis par les enquêteurs, par exemple le nombre de dénigrements ou d'insultes à partir duquel il y a violence. Le chiffre de 10 % n'a donc qu'une signification limitée à un moment donné, seule une comparaison dans le temps avec un chiffre obtenu dans les mêmes conditions

serait significative. Le comparer avec le niveau de violence mesuré en dehors de la famille est sans signification puisque l'on ne mesure pas la même chose ;

– deuxième difficulté : dans les faits de violence conjugale, quelle est la proportion de couples en cours de séparation, de divorce ou qui ont divorcé depuis ? Ainsi, on ne sait pas si tous les faits de violence conjugale concernaient toujours des couples. Il ne s'agit pas pour autant de nier le couple dès qu'il y a violence, mais de pouvoir évaluer la part des couples où la violence est un fait continu et de les distinguer des couples où la violence annonce, exprime ou est consécutive à la dissolution du lien conjugal⁵ ;

– troisième difficulté : la violence non physique n'est pas spécifique à un sexe déterminé. La même enquête effectuée auprès d'un échantillon représentatif d'hommes aurait-elle montré une absence de violence des femmes envers leur conjoint ? Il est à craindre que non, sauf à considérer que les pressions psychologiques ne sont jamais le fait des femmes. Afin de mettre en lumière l'importance des violences faites aux femmes par leur conjoint, les enquêteurs ont choisi une définition si large de la violence qu'elle n'émane plus d'une exclusive domination masculine.

Ainsi, la violence conjugale est peut-être plus répandue qu'on peut le croire. Mais les résultats de l'enquête ne permettent pas de déterminer si la violence subie par les femmes à l'intérieur de la famille est plus importante que celle endurée dans les lieux publics ou dans l'entreprise. L'hypothèse selon laquelle le partage des TM est un îlot d'inégalité inséré à l'intérieur de relations conjugales plus égalitaires n'a donc pas été réfutée jusqu'ici.

Afin de montrer que la domination masculine imprègne toutes les relations entre les femmes et les hommes, F. Héritier aborde également le domaine des inégalités

5. Le champ de l'étude concerne « les femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des douze mois précédents l'enquête ». Le niveau de violence conjugale est trois fois plus important pour les femmes ne vivant plus en couple que pour celles vivant en couple. L'enquête est très floue sur ce thème : les faits de violence ont-ils eu lieu pendant la vie de couple ou après la séparation ?

6. Multiplication par trois des femmes diplômées des écoles d'ingénieurs de 1980 à 1997, *Le Monde*, 9 mars 1999.

7. En donnant le sentiment de vouloir confirmer par tous les moyens sa thèse anthropologique sur l'origine des rapports entre les sexes, F. Héritier en affaiblit indirectement la portée.

8. Kaufmann J.-C., *Le Cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Nathan, 1997. De Singly F., *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan 2000.

9. Il va de soi que les conjoints égoïstes par nature (sociale) ne font rien pour modifier une situation qui les arrange.

professionnelles. Dans ce domaine, toutes les différences entre les hommes et les femmes relèvent de phénomènes de discrimination, traduction concrète de la domination masculine ? F. Héritier pioche deux ou trois faits dans *Le Monde* pour établir sa « démonstration ». L'auteur rappelle que les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes sont « encore de 25 % ». Est-ce le produit d'une discrimination ? L'effet du temps partiel ? Ce chiffre diminue-t-il ces dernières années ? On ne le saura pas. « Un tiers des femmes actives ont un contrat à temps partiel et 80 % des travailleurs à temps partiel (qui n'est pas un temps choisi, mais le plus souvent imposé) sont des femmes » [p. 176]. Si le temps partiel n'est pas toujours imposé, pourquoi ne serait-il jamais choisi par les femmes ? Dans quelle proportion ? On ne le saura pas davantage. « Dans les écoles d'ingénieurs [les filles] représentent seulement 23 % des effectifs en 2001 en France. » Cela provient uniquement d'« interdits explicites » et de « stéréotypes mentaux » [p. 178] exprimant la soi-disant infériorité intellectuelle des femmes. L'explication est-elle suffisante ? Si la formation dispensée dans les écoles d'ingénieurs connaît une très forte féminisation depuis vingt ans⁶, doit-on considérer que la domination masculine (et les stéréotypes mentaux dérivés) est en train de disparaître ?

Il est loisible de juger que les progrès de l'égalité entre les sexes sont timides, fragiles, s'accompagnent éventuellement de reculs... Mais il est héroïque de nier toute évolution dans la situation des femmes depuis trente ans, surtout si l'on s'appuie naïvement sur des faits et des statistiques qui illustrent plutôt le contraire⁷.

L'IM demeure donc une énigme et il reste à démontrer pourquoi le partage des TM serait encore imprégné du « modèle archaïque dominant » alors même que ce modèle se fissure partout ailleurs.

LA VERSION SOCIOLOGIQUE DE LA DOMINATION

Certains auteurs proposent une version de la domination masculine à géométrie variable. Ils apportent quelques réponses précises à notre énigme.

La première explication, dont Pierre Bourdieu serait le représentant le plus éminent, met l'accent sur la nature spécifique de la domination masculine. Ancrée dans des *habitus*, peu visible, elle gère d'autant mieux les rapports de couple qu'une partie d'entre eux relève de l'habitude, du non-dit. Les tâches quotidiennes, répétitives sont une pratique dominée par des mécanismes d'autant plus puissants qu'ils sont peu visibles, jamais questionnés. Le partage des TM est intériorisé et les femmes qui déclarent se satisfaire de cette situation ne font qu'aimer leur destin social, elles transforment en vertu une nécessité.

Quel que soit le mérite que l'on peut lui attribuer, cette approche repose sur une hypothèse forte. La répartition des TM dans le couple n'est-elle jamais l'objet de questionnements, de disputes, de négociations ? Les travaux empiriques de F. de Singly et J.-C. Kaufmann⁸ sont loin de confirmer que le partage des TM est du domaine du non-dit. Mais les mécanismes de la domination masculine sont peut-être plus subtils, en agissant non sur le questionnement du partage inégalitaire mais sur son acceptation par les femmes⁹. Et quand les femmes paraissent modifier dans un sens plus égalitaire le partage du temps domestique ? Si les couples qui ont un premier enfant partagent davantage les TM que les générations précédentes, comment en rendre compte ? Si les femmes diplômées du supérieur réduisent leur temps domestique toutes choses égales par ailleurs, est-ce parce qu'elles ont pris conscience de leur *habitus* ou parce qu'elles ont accru leur pouvoir de négociation ?

La thèse de Bourdieu peine à s'appliquer aux cas concrets quand ceux-

ci recèlent une évolution, même timide, des rapports de couple. Une deuxième explication relie la domination masculine à la naissance des enfants. À cette occasion, l'*habitus* serait réactivé selon J.-C. Kaufmann¹⁰. Les enquêtes *Emploi du temps* confirment que l'IM s'accroît entre les conjoints quand la famille s'élargit. Pour D. Méda, les responsabilités ménagères des femmes s'accroissent, car « il continue à aller de soi pour une grande majorité de la société qu'un certain nombre de tâches incombent "naturellement" aux femmes, en vertu d'un raisonnement trop peu souvent formalisé qui opère allègrement une suite de sauts logiques, du congé de maternité pris par la mère au lien privilégié de celle-ci avec le petit enfant, et de la prise en charge de l'enfant à celle de l'entretien de la maison.¹¹ »

Cette ultime version de la domination masculine est plus convaincante, car elle prend en compte quelques résultats empiriques. La domination masculine fonctionne alors comme une explication résiduelle : on prend l'hypothèse que la domination masculine est la seule explication possible. Selon D. Méda, « dès lors que les mères travaillent, et veulent travailler plus, il n'y a absolument aucune raison – sauf effet de domination – pour qu'elles continuent de supporter seules les tâches parentales et domestiques ». Et les femmes qui souhaitent travailler moins, prendre un congé parental (APE) ou rester au foyer ? Sont-elles toutes plus ou moins contraintes quand elles déclarent ne pas vouloir travailler davantage ? Quand elles souhaiteraient transformer leur temps complet en temps partiel ? La volonté déclarée des femmes de s'occuper de leurs enfants masque-t-elle une assignation ? On ne le saura pas si l'on ne se pose pas la question, et si l'on croit connaître d'emblée toutes les réponses.

Assimiler le temps passé auprès de ses enfants à une corvée de ménage est le premier biais par lequel on

peut soutenir que les femmes se trompent elles-mêmes. Faut-il les rééduquer (après les prêtres et les médecins, les sociologues) ? Le deuxième raccourci est de considérer que la grossesse, l'accouchement et l'allaitement n'incitent aucune femme – pas une seule ? – à s'occuper relativement plus que le père des enfants. D. Méda se fait le porte-parole autoproclamé de toutes les femmes : « On a déjà indiqué plus haut que, mis à part le fait de porter soi-même l'enfant pendant neuf mois, d'accoucher et de le nourrir, pour certaines, les spécificités biologiques et « naturelles » de la mère par rapport au père s'arrêtaient là. » Elle rejoint en cela F. Héritier qui explique que la maternité est un « état de choix ». S'agit-il d'un choix sous contrainte, influencé par le statut des femmes sous domination masculine ou d'une situation intermédiaire entre l'état et le choix ? La réponse de F. Héritier est plus complexe : la maternité peut être éventuellement une décision totalement libre, mais les conséquences sont uniquement dictées par la domination masculine. Plus précisément, la maternité est l'exploration d'une « potentialité » qui n'aurait pas plus d'effet que l'autre « état de choix », eh oui, la paternité. Si les enfants sont une contrainte et la grossesse le résultat d'un choix sans conséquence, pourquoi avoir des enfants ? Si la plupart des femmes n'assimilent pas la décision d'avoir un enfant avec celle du choix d'un lieu de vacances, ni la maternité avec la pratique d'un instrument de musique, faut-il à nouveau en rendre responsable la domination masculine ? Pour la sociologue, la maternité n'est pas un fait de nature, car il n'y a rien entre le déterminisme biologique (ridicule et défendu par personne¹²) et la domination masculine. CQFD : la domination masculine explique toutes les différences entre la maternité et la paternité, et par suite la spécialisation des rôles dans le couple. Pour savoir si l'IM est une injustice, il faudrait plutôt

savoir si le sentiment maternel existe différemment du sentiment paternel, et si cette différence est un résidu de l'ordre patriarcal ou une manière pour les femmes d'assumer leur singularité. Et bien entendu dans quelle proportion la « préférence » des mères – si elle existe – contribue à l'IM.

L'IM provoque une cascade de questions secondaires qui donnent l'impression de s'éloigner de la question centrale et préalable : en quoi l'IM est-elle une injustice ? Comme la domination masculine n'est pas toujours visible immédiatement, surtout dans une société qui garantit les libertés individuelles, sa réalité ne peut-être démontrée qu'indirectement. Pour montrer que l'IM est une injustice, il suffit de montrer que les femmes n'ont pas de réelle liberté de choix ou bien que leur situation comporte objectivement des désagréments supérieurs à celle que connaît leur conjoint.

Le partage du temps domestique : un « état de choix » ?

De nombreux arguments sont avancés pour contester la réalité du choix, c'est-à-dire la liberté des femmes.

LA SPÉCIALISATION

La division sexuelle du travail peut-elle s'expliquer par un choix économique, rationnel des conjoints ? Pour M. Aglietta¹³, on ne peut pas assimiler « la famille à une entreprise pour en déduire doctement que la répartition constatée des rôles sociaux entre les hommes et les femmes est conforme à la loi des coûts comparatifs ! De telles argumentations sont au mieux de pures tautologies, au pire de pseudo-rationalisations du conservatisme le plus éhonté ! » Et ceci parce que « la famille "fonctionne à l'amour", pas à la maximisation des utilités séparées de ses membres. »

Les considérations économiques sont-elles absolument absentes de la vie de famille ? et pour tous les

10. Kaufmann J.-C., *La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992.

11. Méda D., *Le Temps des femmes*, Paris, Fata Morgana, 2001. Sauf avis contraire, les citations suivantes de D. Méda sont tirées de ce livre.

12. Comme unique raison de la spécialisation des rôles.

13. Aglietta M., commentaire du rapport de Majnoni d'Intignano B. : « Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques », Paris, La Documentation française, 1999.

couples ? C'est justement ce type d'argument qui a toujours été utilisé pour maintenir les femmes au foyer, pour refuser au travail domestique toute légitimité s'il est le fruit du sentiment (maternel) et pour écarter toute idée de comparaison des temps et des efforts fournis par les conjoints. L'importance du divorce pose au contraire le problème en des termes économiques différents pour les hommes et pour les femmes. Certaines analyses mettent en avant les conséquences négatives pour les femmes divorcées d'un arrêt d'activité... Si la division du travail sexuel peut satisfaire certains couples pour des raisons économiques ou non, il ne s'ensuit pas que la justice y trouve son compte. Car celle qui existe *hic et nunc* se situe, premièrement, dans le prolongement d'un ordre traditionnel où la liberté de choix des femmes était pour le moins restreint et, deuxièmement, parce que la spécialisation des rôles est toujours la même pour les femmes.

Mais la raison principale de l'illégitimité de la spécialisation actuelle des rôles vient, pour D. Méda, du fait que « il n'y a plus de spécialisation *stricto sensu*, puisque la mère à la fois travaille et prend en charge la majeure partie des autres tâches. Dès lors que les mères travaillent, et veulent travailler plus, il n'y a absolument aucune raison – *sauf effet de domination* – pour qu'elles continuent de supporter seules les tâches parentales et domestiques. Et dès lors qu'elles souhaitent de plus en plus travailler, il n'y a absolument pas d'autre solution à la suppression des obstacles mis à la carrière des femmes et à la réalisation d'une véritable égalité professionnelle qu'un partage égal des tâches parentales et domestiques »¹⁴. D. Méda raisonne comme si les femmes vivaient toutes la même vie. Les mères au foyer ayant trois enfants ou plus sont encore nombreuses à choisir l'inactivité, près d'une sur deux. La hausse des taux d'activité des « femmes » ne doit pas masquer la montée du temps partiel ainsi que les périodes

14. C'est moi qui souligne. Méda D., *op. cit.* (p. 103).

15. Les réponses apportées à ces questions ne sont pas toujours évidentes : il faut définir précisément les activités de loisirs, mesurer la pénibilité des tâches et prendre en compte la complexité des situations (par exemple, les femmes inactives ou à temps partiel ont en moyenne à la fois davantage d'activités domestiques et davantage de loisirs que les femmes actives à temps plein).

d'inactivité. Et même pour un temps complet, le temps professionnel des femmes est en moyenne inférieur à celui de leur conjoint. Il est donc faux de prétendre que la spécialisation a disparu et d'insinuer que les femmes ont un temps professionnel équivalent à leur conjoint et que le temps domestique vient en plus : il y a un effet de substitution pourtant bien visible dans les enquêtes de l'Insee : les actives à temps complet ont un temps domestique moins élevé que les actives à temps partiel (et que les inactives). S'il n'est pas possible de démontrer de manière claire et directe que la spécialisation des rôles est subie par les femmes, est-il possible de le prouver indirectement par les désagréments qu'elle induit ?

LA « DOUBLE JOURNÉE DE TRAVAIL »

Parler de « double journée de travail » des femmes est une façon commode de rappeler la spécialisation des rôles dans le couple tout en militant pour son changement.

La « double journée de travail » est une réalité pour les femmes actives qui travaillent autant que leur mari et qui ont à gérer les activités domestiques. Combien sont-elles ? (quelle proportion des couples ?) Assument-elles seules les TM comme nous le dit D. Méda ? Non. Les mères de famille qui sont actives ont plutôt une double demi-journée de travail alors que les hommes ont une journée plus homogène. La journée des femmes est-elle plus longue, plus pénible ? Ont-elles moins de loisirs que leur conjoint ? Les féministes ont souligné avec raison les désagréments occasionnés par la double activité des femmes actives, le fait de devoir penser à tout organiser dans le foyer par exemple. Cette « charge mentale » est-elle plus pénible que la fatigue consécutive à une journée de travail professionnel plus longue pour les hommes ? Doit-on additionner les temps domestiques et professionnels ? Est-il pertinent de raisonner sur des couples représentatifs ou faut-il juger au cas

par cas ? Tant que l'on ne répond pas à ces questions¹⁵, la « double journée de travail » des femmes reste un slogan sans portée.

« LES FEMMES VEULENT TRAVAILLER PLUS »

Comme nous l'avons rappelé, la hausse de l'activité des femmes est une tendance générale qui s'explique en partie par la progression du temps partiel et qui s'accompagne de périodes d'inactivité pour celles qui « choisissent » de bénéficier de l'allocation parentale d'éducation. Le temps partiel comme l'APE (allocation parentale d'éducation) conduit les femmes à accroître leur temps domestique. L'IM empêche-t-elle les femmes de faire la carrière qu'elles ambitionnent ? Ou au contraire est-ce l'absence de perspective de carrière qui les amène à se consacrer davantage à leur foyer en demandant un temps partiel ou un congé qu'elles ne souhaitent pas vraiment ? Et si les femmes – une partie d'entre elles au moins – ne désiraient pas travailler davantage ? Si l'IM est la cause du temps partiel, aucune déclaration des femmes « satisfaites » de leur temps partiel et ne désirant pas travailler davantage n'est une preuve de leur liberté : au vu des contraintes qu'elles subissent et qu'elles ont intériorisées, les femmes se satisfont du temps partiel faute de mieux. Mais la majorité des actives à temps plein ont-elles mieux négocié la répartition des TM avec leur conjoint ou n'ont-elles pas pu faire autrement (temps complet imposé par l'entreprise) ? Pour les femmes qui ont un temps partiel imposé – qui déclarent vouloir travailler davantage –, leur attitude est-elle liée à une moindre IM ou à une moindre activation des *habitus* ? Toutes ces questions deviennent inutiles si le temps partiel est lié le plus souvent à une discrimination professionnelle : temps partiel imposé par l'employeur, absence de promotion, moindre salaire... Finis les *habitus*, disparus les stéréotypes familiaux : toute la domination masculine est concen-

trée chez les capitalistes et a donc disparu des rapports conjugaux. On peut également combiner ces deux perspectives, en précisant que l'IM est la cause et la conséquence du temps partiel. Une autre hypothèse est de considérer que la majorité des femmes souhaite travailler moins : cela correspond à leur déclaration. Le temps partiel contraint est minoritaire chez les femmes et majoritaire chez les hommes¹⁶, un nombre très élevé de femmes souhaiteraient transformer leur temps plein en temps partiel¹⁷, les femmes déclarent plus que les hommes privilégier leur vie de famille plutôt que leur carrière, l'APE a été choisie massivement par les mères de deux enfants dès que la législation le leur a permis (en 1994). L'avantage de cette approche est de prendre au sérieux les déclarations des femmes alors que ceux qui les contestent se contentent de dire que le choix des femmes n'est pas libre car « sous contrainte », comme s'il existait des choix sans contrainte. Peut-être que les femmes se trompent, s'illusionnent, que leurs décisions ne sont pas de vrais « choix ». Mais il faudrait montrer pourquoi toutes leurs déclarations indiquent le contraire et ne pas se contenter d'une vague philosophie déterministe qui suppose une domination masculine dont on cherche justement à évaluer l'importance.

LA DISCRIMINATION PROFESSIONNELLE REVISITÉE

Dans l'argumentation proliférante des partisans de la thèse de la domination masculine, la discrimination professionnelle est toujours présentée comme une évidence. Si la discrimination n'est pas seulement synonyme d'inégalité, si elle n'est pas une simple manière de souligner cette inégalité, il faut préciser en quoi elle pourrait influencer les relations conjugales.

Quelles sont les responsabilités des entreprises dans les difficultés qu'ont les femmes à partager les TM avec leur conjoint ? Beaucoup d'auteurs

insistent sur l'importance de la discrimination professionnelle dans le choix des femmes de s'investir davantage dans le temps domestique plutôt que professionnel. Moins payée et moins promues que les hommes, les femmes se consoleraient avec le ménage et les enfants. Les entrepreneurs, déjà déconsidérés en discriminant leurs salariés, contribueraient au maintien d'un ordre patriarcal inique pour les femmes. Le raisonnement repose entièrement sur l'hypothèse douteuse de la discrimination, laquelle est un facteur marginal ou en voie de disparition¹⁸ – comme le montre la réduction des écarts de salaires et la féminisation rapide de presque toutes les professions depuis trente ans. La réduction des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes ne s'est pas accompagnée d'un partage beaucoup plus égalitaire des TM. Une thèse plus subtile est défendue par I. Théry¹⁹ : l'entreprise par différents biais impose-t-elle un modèle masculin d'activité qui obligerait les femmes à choisir entre travail et vie de famille. En quoi consiste précisément ce modèle masculin ? Est-il une réalité ? Peut-il rendre compte de l'IM ? Rappelons quelques traits saillants de ce modèle masculin : le rythme de travail, les horaires de l'entreprise et les éventuels déplacements qui perdurent aujourd'hui pour les salariés ont été instaurés à une époque où le mari travaillait et l'épouse restait à la maison. Les cadres sont appréciés dans l'entreprise quand ils ont des enfants, signe de stabilité ou de maturité, mais à condition d'être des hommes ! Pour les femmes, cela constitue plutôt un obstacle, non insurmontable, mais un obstacle malgré tout. Sans forcément le vouloir, les employeurs (et ceux qui participent à la gestion des firmes) ne s'adaptent pas à la nouvelle situation de mixité sur le marché du travail. Conséquences : les femmes gardent alors une grande partie de leurs activités domestiques alors même qu'elles ne sont plus au foyer.

Elles sont alors conduites à privilégier l'arrêt plus fréquent de l'activité ou le temps partiel.

Cette thèse, séduisante et intelligente, pose un certain nombre de difficultés. S'agit-il d'un modèle masculin ou d'un modèle asexué ? Est-ce aux entreprises de s'adapter à la mixité et comment ? En rémunérant autant les salariés qui quittent l'entreprise à 17 heures pour récupérer les enfants à la crèche que ceux qui travaillent plus longtemps ? Et les salariés sans enfant ? Et jusqu'à quel âge pour les enfants ? Les femmes travaillent et ont su s'adapter depuis plus de trente ans. La mixité qu'il. Théry appelle de ses vœux existe déjà ! Existe-t-il un modèle féminin ou un modèle mixte que l'entreprise se devrait de promouvoir ? Et pour qui ? Et selon quels principes ? En adaptant ses horaires pour que les femmes puissent davantage s'occuper des enfants et du même coup des TM ?

Promouvoir la mixité est une approche sympathique puisqu'elle se propose de concilier égalité et respect des différences ; mais la proposition est tellement générale qu'on ne peut pas en déduire grand-chose de concret et on ne voit pas en quoi la situation des femmes en serait améliorée. I. Théry prône la mixité dans le couple, qui reste à « inventer » : l'exemple à suivre est, selon elle, la garde alternée des enfants... pour les couples divorcés.

Au total, plus on s'interroge sur l'IM, plus on a le sentiment d'une énigme insoluble. La question de départ éclate dans tous les sens. Les travaux sociologiques sont loin d'apporter des réponses décisives à cette énigme : la domination masculine sert de réponse toute faite et conforte les préjugés des uns et des autres. Il s'agit surtout de dénoncer tout ce qui s'écarte de la norme égalitaire et de traquer les références même lointaines à l'idée de nature, laquelle est ramenée à l'instinct animal pour être mieux déconsidérée. On peut même parler d'idéologie (au sens de R. Boudon) de la domination

16. M. Glaude précise que « le taux de temps partiel contraint s'accroît régulièrement chez les hommes et dépasse actuellement 50% alors qu'il semble stabilisé chez les femmes autour de 35% depuis quelques années. Ainsi, pour la grande majorité des femmes travaillant à temps partiel, cette situation répond à leurs attentes ». Glaude M., « L'égalité entre femmes et hommes : où en sommes-nous ? », complément au rapport de Majnoni d'Intignano B.

17. « Dans l'enquête *Emploi de 1995*, 800 000 personnes à temps partiel déclarent vouloir travailler davantage, et plus de 2 millions de personnes à temps complet déclarent vouloir travailler moins, y compris avec des réductions de salaire, majoritairement des femmes. » Méda D., *Espirit*, mars-avril 2001, n° 3-4.

18. Comme nous avons essayé de le démontrer dans le n° 124 de *DEES*, juin 2001.

19. Théry I., « La mixité reste à inventer », *Alternatives économiques*, 2001, n° 49.

masculine : autour d'un petit noyau scientifique (l'inégalité H/F est ancienne, elle traverse toutes les sociétés), il s'agit de réaffirmer que les mécanismes qui ont permis cette inégalité sont toujours présents. Les faits ne confirmant pas l'idéologie sont occultés, contournés ou encore réinterprétés de manière subtile. Est-il possible que la domination masculine ne soit qu'un facteur parmi d'autres de l'IM, sans renvoyer immédiatement à l'instinct ou à la « nature » des femmes ?

L'idée d'injustice était évaluée à partir de la liberté de choix des femmes afin de savoir dans quelle mesure une inégalité des temps domestiques était légitime ou non. Si les femmes n'ont pas toujours ce sentiment et si elle ne sont pas (toujours) le jouet des *habitus*, se pourrait-il que la mesure de l'IM induise une mauvaise compréhension du phénomène ?

Le sentiment d'égalité ou d'injustice est-il bien mesuré par les temps domestiques consacrés par les conjoints ? Autrement dit, les statistiques ménagères démontrent-elles l'existence d'une domination masculine par les désagréments objectifs que les femmes subiraient plus que les hommes ?

Tous les raisonnements précédents reposaient sur l'idée que les données quantitatives sont transparentes et univoques. C'est à cette hypothèse que nous voudrions apporter quelques réserves.

Les tâches ménagères sont-elles solubles dans les statistiques ?

LE TRAVAIL DOMESTIQUE INTROUVABLE

Précisons tout d'abord qu'il n'y a pas de consensus pour nommer les activités du foyer. Si l'on privilégie la notion de tâches ménagères, on renvoie à l'idée de ménage ou de corvée, ce qui a l'inconvénient, premièrement, d'écartier de nombreuses activités contraintes (amener les enfants à l'école par exemple) qui

ne sont pas toujours assimilables à des corvées, deuxièmement, de sous-évaluer le temps passé par les femmes aux activités du foyer. La notion de travail domestique a l'avantage de souligner la création de richesse des femmes inactives et de faire un parallèle avec le travail salarié. Pour qualifier l'activité féminine toujours subordonnée – à la disposition – au rythme de vie du mari et des enfants, certains parlent de service domestique des femmes. Ces discussions sont de peu d'importance si l'on est capable de délimiter correctement ces activités domestiques ou ménagères.

On distingue dans une journée le temps physiologique, le temps professionnel et le temps libre. Le temps domestique est alors la partie du temps libre qui n'est pas assimilée à du loisir. A. Fouquet nous donne une définition rigoureuse du travail domestique : « toute activité réalisée gratuitement au domicile et qui a un substitut marchand »²⁰. Elle donne l'exemple d'une activité, le jardinage, que l'on pourrait avoir quelques difficultés à ranger exclusivement dans le temps domestique ou dans les loisirs : « si je jardine pour mon plaisir, aucun substitut marchand ne me donnera ce plaisir ; mais si je le fais pour nourrir ma famille, les produits du marché sont de parfaits substituts ». Elle conclut que les données statistiques fournissent une bonne approximation du temps domestique tel qu'il a été défini. A. Fouquet est très optimiste : les enquêtes *Emploi du temps* de l'Insee ne reprennent pas sa définition qui n'est applicable qu'à des couples en particulier – voire à chaque conjoint – et non à tous les couples. Les enquêtes regroupent « arbitrairement » certaines activités sous l'appellation « temps domestique », sans savoir si pour certains individus ce temps n'inclut pas certaines formes de loisir. Les activités domestiques sont « tous les travaux qui concourent à l'entretien et au bien-être des membres du ménage et sont exercés sans contrepartie moné-

taire²¹ ». Autrement dit, l'activité domestique est celle qui est définie comme telle par le statisticien.

Une partie du problème provient de l'hétérogénéité des activités domestiques. L'Insee distingue un noyau dur d'un concept élargi, et d'autres enquêtes séparent le temps parental du temps domestique²². Pour l'essentiel, ces catégories restent artificielles. La frontière entre les activités domestiques et les activités de loisir est floue, elle peut se déplacer selon les individus et selon le contexte. Préparer le repas, jardiner est tantôt un loisir tantôt une corvée. De plus, certaines activités de loisir peuvent contenir du temps domestique (et vice-versa) sans que l'on puisse bien le mesurer²³.

Si l'on définit le travail domestique principalement comme un temps contraint, il est éminemment subjectif, variable d'une personne à l'autre alors que les enquêtes visent un comportement objectif qui doit être le même pour tous. Distinguer temps parental et temps domestique n'apporte pas une solution définitive à ce problème. Les fonctions parentales ne peuvent être saucissonnées à volonté : si un parent prépare le repas, ne s'occupe-t-il jamais en même temps de ses enfants ?

La mesure du temps passé à une tâche particulière ne nous dit rien sur les plaisirs et les peines qu'elle entraîne. Considérer que la pénibilité d'une tâche est mesurée uniquement par sa durée est une hypothèse forte qui n'est malheureusement pas vérifiée. Par exemple, le ménage et la vaisselle sont des corvées pour (seulement) 30 % des personnes interrogées²⁴. Si on suppose que les mères assimilent moins que les pères le temps parental à une contrainte, toutes les données statistiques perdent une partie de leur signification. Ce qui est temps domestique pour les uns peut comporter du loisir chez d'autres. L'IM ne se mesure pas facilement. L'inégalité est surtout le résultat de convention : l'injustice est statistique avant d'être réelle. La seule chose que nous indi-

20. Fouquet A., « Le travail domestique : du travail invisible au "gisement" d'emplois » in Laufer J., Mary C., Maruani M. (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Puf, 2001.

21. Brousse C., « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanence et évolution de 1986 à 1999 », in France. *Portrait social*, Paris, Insee, 1999.

22. Barrère-Maurisson M.-A. (dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Paris, La Documentation française, 2001.

23. F. de Singly donne l'exemple d'un parent qui emmène ses enfants dans un fast-food ou au cinéma. De Singly F., « Charges et charmes de la vie privée », in Laufer J., Mary C., Maruani M. (dir.), *op. cit.*

24. Brousse C., *op. cit.*

quent les enquêtes est le maintien d'une spécialisation des rôles dans la majorité des couples : cela nous renvoie au débat évoqué plus haut, à savoir dans quelle mesure la spécialisation des rôles est subie par la majorité des femmes. Même en supposant que l'IM est mesurée parfaitement par les enquêtes, c'est-à-dire que les femmes souffrent plus que les hommes du partage du travail domestique, il faut prendre en compte le temps professionnel plus élevé des hommes dans la majorité des couples. Or les temps contraints (professionnel et domestique) sont très proches entre les conjoints²⁵. Cela peut expliquer également pourquoi l'IM n'est pas toujours ressentie comme une injustice par les femmes.

La vision quantitative des temps domestiques se prête bien à la dénonciation, mais avec des hypothèses particulièrement irréalistes : – le temps domestique est homogène : bien délimité, toujours contraint, identique pour tous les couples, équivalent pour les hommes et les femmes, incompressible, bien séparé du loisir...

– le calcul des temps domestiques suffit à montrer que les femmes pâtissent de l'IM. On passe allègrement d'un écart statistique à une vision utilitariste du fonctionnement du couple : les temps passés deviennent des gains et des pertes pour les conjoints. Qui gagne, qui profite le plus de la situation ? Les femmes ont-elles des satisfactions affectives par le temps passé auprès des enfants qui compensent une carrière professionnelle amoindrie par rapport à leur conjoint ? Le travail domestique est-il plus pénible que le travail en entreprise ? Les sociologues considèrent que les mères qui interrompent leur activité professionnelle n'intègrent pas toutes les conséquences professionnelles négatives de leur choix : à long terme, surtout en cas de divorce et en l'absence d'une nouvelle union. Faut-il faire un bilan comptable des joies et des peines de chacun ? Les couples –

sans exception – doivent-ils tout faire pour modifier le partage du travail domestique dans un sens plus égalitaire ? L'œil exercé du sociologue est-il plus perspicace pour en décider que les couples eux-mêmes ?

LE COUPLE IMAGINAIRE

Nous venons de souligner toute l'équivoque de la mesure des temps domestiques. Une autre difficulté des enquêtes est qu'elles conduisent à interpréter des résultats agrégés, sous la figure d'un couple représentatif. Comme ce couple type n'existe pas, les commentateurs passent leur temps à désagréger les données, à comparer les situations. Les corrélations ainsi obtenues prennent petit à petit le statut de « cause ».

C. Brousse²⁶ présente ainsi les résultats de la dernière enquête *Emploi du temps* (1999) : « Les deux tiers du travail domestique sont effectués par les femmes ». Cela donne, par jour, 5 heures pour les femmes et 2,5 heures pour les hommes. Si on distingue femmes actives et femmes inactives, la part du travail domestique dévolue aux femmes varie de 60 à 80 %. L'analyse de la variance conduit à distinguer les couples selon d'autres critères : âge, nombre d'enfants, niveau de diplôme, de revenu, statut matrimonial... D'une corrélation (toutes choses égales par ailleurs), on passe facilement à une causalité probable. Par exemple, les femmes diplômées ont un temps domestique inférieur aux femmes non diplômées, toutes choses égales par ailleurs. On suppose que tous les facteurs ont été pris en compte : le diplôme accroît-il le pouvoir de négociation des femmes ? Ce temps domestique résulte-t-il plutôt d'un autre facteur, comme un sentiment égalitaire développé par les études ? La décomposition de la variance donne le sentiment qu'une multitude de facteurs viennent s'ajouter les uns aux autres pour expliquer l'IM. L'analyse transversale accentue cette impression d'un même couple et d'un processus global qui ne passerait pas par les individus pour

s'accomplir. Or la décomposition de la variance ne fait que comparer des couples différents et ne fait que constater les différences. Si le temps domestique est plus élevé dans les familles nombreuses pour les mères, doit-on en déduire que l'enfant est la « cause » de l'IM ? L'analyse transversale tend à créer un processus artificiel à un instant donné, alors que l'IM se met en place sur plusieurs années dans la vie des couples. Doit-on imaginer que les couples au cours de leur vie connaissent tous le même processus multifactoriel ? L'analyse des données agrégées écrase les différences, la décomposition de la variance donne l'impression semblable que les mêmes mécanismes s'appliquent à tous les couples, et l'analyse transversale compare des époques où le sens donné aux tâches domestiques et au travail professionnel s'est profondément modifié. Par exemple, le temps domestique de l'homme est plus élevé aujourd'hui pour le premier enfant que pour les suivants. Inversement, la part des femmes ne s'accroît pas dans la même situation. Cette nouveauté est décrite par la décomposition de la variance²⁷ (+ 30 minutes de travail domestique quotidien pour l'homme) : il reste à expliquer d'où vient cette évolution, si les femmes ont dû batailler ferme ou si la fibre paternelle s'est développée d'elle-même. Pourquoi l'IM est-elle moins élevée en 1999 pour les couples qui ont un enfant de moins de quatre ans et pourquoi la spécialisation des rôles dans le couple est-elle de nouveau accentuée avec l'arrivée d'autres enfants ? Il est impossible de tenter une réponse si l'on étudie le temps domestique sans le relier au temps professionnel. Comprendre la situation des femmes en séparant leur décision économique de leur vie de couple ou du temps qu'elles souhaitent consacrer aux enfants apparaît difficile. Isoler leur décision en l'absence d'une analyse longitudinale donne le sentiment abusif d'une irrationalité, d'un choix abstrait et soudain qui ne prendrait

25. F. de Singly indique que « le partage du travail entre les conjoints est assez égalitaire lorsqu'il concerne la totalité du travail. C'est un résultat important qui n'est pas assez souligné (du fait que ce mode de calcul est rarement présenté) ».

, *Fortune et infortune de la femme mariée* (1987), Paris, Puf, 2002, coll. « Quadrige », p. 207.

26. C. Brousse n'est évidemment pas responsable des interprétations que certains pourraient déduire de sa présentation des données de cette enquête.

27. Décomposition utile si le commentaire qui en est donné est aussi rigoureux que celui de M. Glaude.

en compte que les conséquences économiques, négatives pour le temps partiel ou l'inactivité. Dans cette perspective boiteuse s'engouffrent tous ceux qui souhaitent confirmer la persistance insidieuse d'un ordre ancien et injuste.

Quels enseignements peut-on tirer de tout ceci ?

D'abord que les travaux sociologiques n'expliquent pas grand-chose et constituent plutôt un obstacle à la compréhension du phénomène d'inégalité ménagère, parce que la domination masculine est donnée comme facteur unique et exclusif. Ensuite, les enquêtes statistiques interprétées sans précaution ni rigueur confortent l'idée d'une injustice par la mesure quantitative des temps domestiques et par l'apparente irrationalité des choix des femmes qui peuvent être à l'origine de l'IM.

L'énigme, enfin, est difficilement résolue si on la présente comme on le fait habituellement : les femmes assument toujours l'essentiel des TM alors qu'elles sont présentes massivement sur le marché du travail. Seul le maintien d'une domination masculine expliquerait alors l'acceptation d'une telle injustice dans une société qui offre aux femmes plus de liberté que par le passé. Si l'on prend en compte les difficultés de mesure du temps domestique ainsi que la totalité du temps contraint pour les conjoints, l'injustice n'est plus évidente et en tout cas les statistiques ne prouvent plus rien. La domination masculine insidieuse, invisible et implacable n'a plus de raison d'être considérée comme la cause déterminante de l'IM : elle devient un facteur parmi d'autres. Le seul enseignement clair que nous apportent des données quantitatives est le maintien d'une spécialisation des rôles dans la grande majorité des couples. Si l'on n'oublie pas que le travail domestique est pour une large part un travail parental et que

c'est cette fonction que les femmes privilégient quand elles réduisent leur activité professionnelle par rapport aux hommes, l'énigme peut être formulée différemment. Pourquoi les femmes se consacrent davantage à leurs enfants, à leur vie de famille plutôt qu'à leur travail professionnel, à l'inverse de leur conjoint ? Cette « préférence » qui concerne sans doute une majorité de femmes est peut-être déterminée socialement, mais il n'empêche qu'elle contribue à l'IM. Faut-il tout faire pour modifier cette inclination et prendre exemple sur la préférence inverse des conjoints ? Il faudrait avant cela démontrer l'existence d'une injustice, surtout si, comme le croit F. de Singly, chaque couple élabore sa propre vision de la justice conju-

gale²⁸. La seule énigme véritable est la réticence des sociologues à aborder de front l'attachement particulier des mères pour leurs enfants, d'en évaluer l'importance, l'origine et les conséquences. Le plus courageux, F. de Singly, indique dans une note en bas de page « qu'il n'est pas évident que cela ne traduise que le déguisement des contraintes et de l'assignation »²⁹. Quelle audace ! Les autres auteurs considèrent que cette interrogation est inutile (toutes les différences entre les hommes et les femmes relèvent de la socialisation et de la domination masculine), fautive (la seule autre explication est la « nature » des femmes) ou dangereuse (l'ordre patriarcal pourrait y puiser des arguments pour redevenir plus actif).]

28. De Singly F., *op. cit.*
29. *Id.*, p. 227.

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA M.**, commentaire du rapport de Majnoni d'Intignano B., « Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques », Paris, La Documentation française, 1999.
- BARRÈRE-MAURISSON M.-A.** (dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Paris, La Documentation française, 2001.
- BLÖSS T.** (dir.), *La Dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Puf, 2001.
- BROUSSE C.**, « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanence et évolution de 1986 à 1999 », in *France. Portrait social*, Paris, Insee, 1999.
- BOURDIEU P.**, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- « Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France », Ined, *Population et Sociétés*, janvier 2001, n° 364.
- DE SINGLY F.**, *Fortune et infortune de la femme mariée* (1987), Paris, Puf, 2002, coll. « Quadrige ».
- DE SINGLY F.**, « Charges et charmes de la vie privée », in Lauffer J., Marry C., Maruani M. (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Puf, 2001.
- DE SINGLY F.**, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000. *Esprit*, mars-avril 2001, n° 3-4.
- FOUQUET A.**, « Le travail domestique : du travail invisible au "gisement" d'emplois » in Lauffer J., Marry C., Maruani M. (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Puf, 2001.
- GLAUDE M.**, « L'égalité entre femmes et hommes : où en sommes-nous ? », complément au rapport de Majnoni d'Intignano B., « Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques », Paris, La Documentation française, 1999.
- HABIB C., THÉRY I.**, « Conversation sur le féminisme », *Esprit*, mai 2000.
- HÉRITIER F.**, *Masculin/Féminin II, dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- KAUFMANN J.-C.**, *Le Cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Nathan, 1997.
- KAUFMANN J.-C.**, *La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992.
- MAJNONI D'INTIGNANO B.**, *Le Sexe médiateur*, Paris, Plon, 2000.
- MÉDA D.**, *Le Temps des femmes*, Paris, Flammarion, 2001.
- THÉRY I.**, « La mixité reste à inventer », *Alternatives économiques*, 2001, n° 49.